

AIAB

Association Intercommunale Assé et Boiron



CONSEIL INTERCOMMUNAL
p.a. François Mathey
Route de Grens 23
1275 Chésèrèx
Tel. 079 310 08 70
Courriel : f.mathey@sunrise.ch

Procès-verbal du Conseil intercommunal de l'AIAB du 30 mars 2021 à 20h00, à Crassier, Salle du restaurant scolaire de l'établissement Elisabeth de Portes

Présidence : Monsieur François Mathey

Ordre du jour :

1. Appel/Assermentation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 15 septembre 2020.
4. Communications du Bureau.
5. Communications du Comité de direction (CODIR).
6. Préavis 01/2021 : Comptes 2020.
7. Divers et propositions individuelles.
8. Extrait des délibérations.

1. Appel/Assermentation

Délégués présents	: 25
Délégués excusés	: 4
Délégués absents	: 1

Il est procédé à l'assermentation des membres délégués suivants : Néant.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'assemblée.

Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 15 septembre 2020

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée.

Madame Isabelle Jaquet nous fait part d'une erreur de frappe au mot Elisabeth De Portes, page 2, point 5, 4^e paragraphe, 3^e ligne depuis la fin.

Madame Claude Hibbert Pirl précise que Monsieur Boris Mury a été élu en tant que secrétaire général, page 2, point 4, 4^e paragraphe. Elle profite de l'occasion pour le féliciter.

Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte ce procès-verbal tel que modifié à l'unanimité.

4. Communications du Bureau du conseil intercommunal

- Le Président remercie tout d'abord Monsieur Yves Schwartzentrub et son équipe pour la préparation de la salle.
- Le Président demande aux conseillères et conseillers qui désirent prendre la parole de se lever, de parler assez fort et de se présenter lors de chaque intervention.

5. Communications du Comité de Direction (CoDir)

Monsieur Serge Melly

- Annonce que la piscine est actuellement fermée. Il donne la parole à Monsieur Franz Kneubuehler, responsable piscine, qui informe qu'elle était seulement ouverte pour les clubs qui donnent des cours mais qu'ils ont dû malheureusement la fermer en raison de deux collaborateurs positifs au Covid-19.

6. Préavis 01/2021 : Comptes 2020

Monsieur Philippe Widmer donne lecture de la conclusion du rapport.

- Monsieur Michel Bersier : remarque que ce qui cristallise à nouveau les comptes 2020, c'est les coûts de la piscine et que ce n'est pas les interruptions d'activité de 2016 (cunettes), 2018 (inondations), 2020 (Covid-19) qui ont améliorés les coûts d'exploitation. Il nous rend attentif que le 2^e poste le plus important, après le traitement du personnel, est la consommation de l'énergie/électricité. Il se pose la question s'il ne serait pas judicieux de demander à des professionnels de venir faire une étude afin de voir si nous sommes dans le ratio des piscines couvertes.
- Réponse de Monsieur Jean-Luc Vuagniaux : trouve cette question légitime au vu de la période que nous vivons qui prône l'environnement. Il faut savoir que la chaufferie de la piscine c'est un chauffage à plaquettes, donc écologique. Une piscine demande une machinerie lourde soit une grosse consommation d'électricité. Cependant il est envisageable de mandater une entreprise afin de faire une étude ou il est aussi concevable de moins chauffer l'eau mais ceci ne sera pas forcément apprécié par les utilisateurs. Ils vont toutefois se pencher sur la question lors d'un CODIR.
- Complément de Monsieur Serge Melly : ajoute que nous faisons partie de l'association des piscines romandes et tessinoises. Ainsi, il faudrait regarder d'abord avec eux afin de voir si nous sommes dans les normes et si non étudier ce dossier lors d'un CODIR. Néanmoins, moins consommer au vu de la machinerie dont une piscine a besoin, cela risque d'être compliqué.
- Monsieur Pierre Schaller : remercie pour la proposition et pense qu'il serait bien d'aller de l'avant avec celle-ci. Il remercie également la commission de gestion-finances pour leur rapport détaillé.

Le préavis est accepté avec une abstention.

7. Divers et propositions individuelles

- Monsieur Michel Bersier : demande si les discussions avec l'ECA concernant les dégâts sur le toit de la piscine ont pu aboutir.
- Réponse de Monsieur Serge Melly : informe que tout est encore en tractations en raison d'expertises, contre-expertises, ré-expertises.

- Monsieur Pierre Schaller : aimerait bien que le règlement du conseil puisse être voté encore lors de cette législature.
- Réponse de Monsieur Serge Melly : Celui-ci fera l'objet d'un préavis lors du conseil du mois de juin 2021.

8. **Approbation de l'extrait des décisions**

Le président donne lecture de l'extrait des décisions de la séance.

Au vote à main levée l'extrait des décisions est accepté à l'unanimité.

Prochaine séance le mardi 22 juin 2021.

La séance est levée à 20h24.

Le Président



François Mathey



La Secrétaire



Mélanie Pernet